

Commune de LAMBALLE-ARMOR

Déclaration d'utilité publique relative à la mise en place des périmètres de protection autour du forage de La Poterie, à l'autorisation de prélèvement d'eau dans ce forage pour la consommation humaine et à l'établissement de servitudes légales

Enquête parcellaire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 8 janvier 2024, une enquête publique est ouverte du lundi 29 janvier 2024 (13h30) au mardi 27 février 2024 (17h00), conjointement à une enquête parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique de :

- la mise en place des périmètres de protection du forage de La Poterie à LAMBALLE-ARMOR ;
- l'autorisation de prélèvement d'eau pour la consommation humaine du forage susvisé ;
- l'établissement de servitudes légales.

Cette enquête publique est organisée suite la délibération du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes-d'Armor du 10 février 2023 approuvant le projet des périmètres de protection et demandant la mise à l'enquête publique du projet global (périmètres de protection, exploitation du forage, construction de la station de traitement) et de l'enquête parcellaire.

Le dossier d'enquête publique contient deux dossiers (l'un concerne la déclaration d'utilité publique, l'autre l'enquête parcellaire).

Le dossier de déclaration d'utilité publique comprend :

- la délibération du SDAEP susvisée ;
- une étude d'incidences ;
- un mémoire explicatif ;
- le plan de situation ;
- le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ;
- le protocole d'accord « protection des points d'eau publics » signé le 31 octobre 2005 entre l'État, le SDAEP, le Conseil général, la Chambre d'agriculture, l'Association départementale des maires et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- le projet d'arrêté préfectoral autorisant le SDAEP des Côtes-d'Armor à prélever sur le site de La Poterie de l'eau souterraine destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection réglementaires sur la commune de LAMBALLE-ARMOR ;
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique :
 - l'avis de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du 13 décembre 2023 ;
 - l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 15 décembre 2023 ;
 - l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 18 décembre 2023 ;
 - l'avis de la Chambre d'agriculture du 20 décembre 2023 ;
 - l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc du 20 décembre 2023 ;
 - l'avis de la commune de LAMBALLE-ARMOR du 21 décembre 2023.

Le dossier d'enquête parcellaire comporte un état parcellaire, ainsi qu'un plan parcellaire.

M. Raymond LE GOFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier), aux heures d'ouverture au public, dans :

- . la mairie annexe de La Poterie (siège d'enquête) : 2 rabine de la porte verte - 22400 LAMBALLE-ARMOR ;
- . la mairie de LAMBALLE-ARMOR : 5 rue Simone Veil - 22400 LAMBALLE-ARMOR ;
- . les bureaux du SDAEP : 6 rue Sophie Germain - 22440 PLOUFRAGAN.

Le public pourra, pendant la durée de cette enquête publique, formuler ses observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans la mairie annexe de La Poterie (siège d'enquête) - 2 rabine de la porte verte - 22400 LAMBALLE-ARMOR ou sur celui déposé dans la mairie de LAMBALLE-ARMOR - 5 rue Simone Veil - 22400 LAMBALLE-ARMOR ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie annexe de La Poterie à LAMBALLE-ARMOR à l'adresse ci-dessus. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie annexe ;
- soit par voie électronique à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor (adresse courriel : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique (<https://www.sdaep22.fr>) ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

Lieu	Dates	Heures
mairie annexe de La Poterie (siège d'enquête) 2 rabine de la porte verte 22400 LAMBALLE-ARMOR	le lundi 29 janvier 2024 le mercredi 14 février 2024 le mardi 27 février 2024	13h30 à 17h30 13h30 à 17h30 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications – ENQUETES PUBLIQUES ») et sur celui du SDAEP des Côtes-d'Armor dédié à cette enquête (<https://www.sdaep22.fr>).

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra à la mairie de LAMBALLE-ARMOR pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et au SDAEP.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications – ENQUETES PUBLIQUES » pendant un an.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser au SDAEP des Côtes-d'Armor - 6 rue Sophie Germain - CS 40055 - 22440 PLOUFRAGAN - tél. : 02 96 01 21 40 (Accueil) ou 02 96 01 21 54.